

CIF

Priorités du Conseil interprofessionnel pour la formation CIF

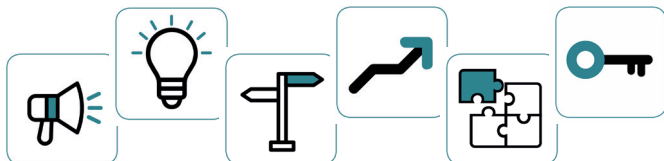
Commission consultative tripartite du Conseil d'Etat genevois, le Conseil interprofessionnel pour la formation - CIF - incarne le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales en matière de formation professionnelle.

Dans la poursuite des travaux réalisés en 2005 et 2012, et à l'aube de la législature 2018-2023, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion visant à relever les défis de demain en matière d'orientation et d'information, de formation professionnelle et continue. En définissant les six priorités réunies dans ce document, le conseil s'est doté d'un outil essentiel permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et les mesures visant à mettre en œuvre cette feuille de route sont issues d'une large consultation auprès des membres du conseil, des commissions thématiques rattachées, ainsi que des commissions de formation professionnelle. Elles seront régulièrement examinées - dans le cadre des travaux du CIF et de ses commissions - et adaptées si nécessaire.

La version détaillée des Priorités, assortie des actions et mesures, est consultable en ligne sur la page du CIF à l'adresse www.ge.ch/lc/cif.

2
0
1
9



Priorité 1

Poursuivre la promotion de la formation professionnelle



La promotion de la formation professionnelle est centrale pour renforcer son attractivité, en particulier dans notre canton où les jeunes sont encore peu nombreux à choisir cette voie directement à la sortie du Cycle d'orientation (CO). Les différentes actions d'information et de promotion menées en collaboration avec les milieux professionnels doivent se poursuivre. Elles permettent de faire découvrir la richesse et la diversité des métiers, contribuent à éveiller l'intérêt du public pour la filière professionnelle, y compris celui des jeunes qui s'orienteraient plutôt vers des filières générales. Enfin, il s'agit de renforcer l'attrait pour la formation professionnelle supérieure et les HES, à travers la maturité professionnelle.

Priorité 2

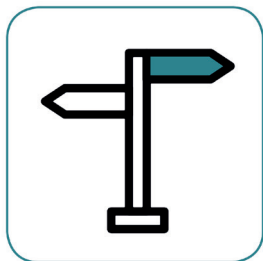
Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions



Les tendances fortes telles que la numérisation, la mobilité professionnelle et l'évolution démographique posent de nouveaux défis au système de formation professionnelle qui doit s'adapter et innover pour rester performant. Ceci passe notamment par le développement des technologies numériques, la valorisation des compétences sociales et personnelles et celle des connaissances linguistiques, la mise en place de nouvelles modalités de formation, la sensibilisation au développement durable et à l'égalité des chances, ainsi que la mise sur pied de séjours de mobilité pour les apprenti-e-s. Ces évolutions doivent tenir compte des spécificités des métiers et des besoins du terrain.

Priorité 3

Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au cycle d'orientation



La prestation d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) est conçue pour permettre aux élèves de construire un projet de formation à travers un processus progressif et continu d'orientation sur les trois années du CO. Le dispositif IOSP doit être renforcé et amélioré avec l'objectif de valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents, afin de favoriser la cohérence des parcours et éviter les rallongements. Une collaboration plus étroite avec les milieux professionnels s'avère dès lors nécessaire.

Priorité 4

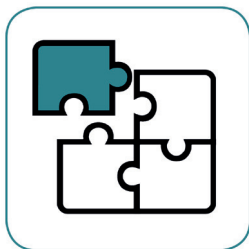
Développer les places d'apprentissage



Le développement des places d'apprentissage, en particulier en entreprise, est un objectif majeur pour le canton face aux mutations économiques et sociales. Afin d'accroître le nombre de places dans le respect des normes qualité, il est primordial d'alléger les contraintes pour les entreprises formatrices et de les soutenir dans leurs efforts. Le renforcement de la prospection, ciblée dans certains domaines, et une meilleure exploitation du potentiel des réseaux d'entreprises représentent, par ailleurs, des outils essentiels. Enfin, il s'agit également de développer des places d'apprentissage pour les jeunes arrivé-e-s récemment à Genève afin de favoriser leur intégration.

Priorité 5

Encourager la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation



A Genève, près d'un millier de jeunes interrompent chaque année leur formation sans certification, dont la moitié a moins de 18 ans. Or, en quittant le système de formation genevois sans être diplômé-e-s, ils ou elles augmentent leur vulnérabilité économique et sociale. L'encouragement à la qualification et l'insertion des jeunes en rupture de formation (15 à 25 ans) inclut un accompagnement adapté aux besoins individuels et un développement de l'offre de préqualification, notamment dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Il s'agit d'imaginer de nouvelles modalités de formation innovantes axées sur la pratique, en partenariat avec l'ensemble des acteur-trice-s institutionnel-le-s et privé-e-s et assortir les solutions de mesures d'accompagnement pas uniquement d'ordre scolaire. Un soutien spécifique doit également être envisagé pour inciter les entreprises à offrir des places de préqualification et de formation adaptées et en nombre suffisant à ce public plus fragile.

Priorité 6

Répondre à la demande de qualification des adultes



La certification professionnelle et la formation continue des adultes jouent un rôle central pour répondre à la forte demande de personnel qualifié. Les mutations sociétales et économiques toujours plus rapides requièrent aussi une adaptation constante des compétences. A cet effet, la formation tout au long de la vie permet aux individus de se perfectionner, de progresser, d'apprendre et de s'enrichir professionnellement et personnellement. Dans ce contexte, l'obtention d'une qualification initiale des adultes doit être favorisée. Pour répondre à la demande de qualification des adultes, le canton doit se doter d'outils prospectifs permettant de renseigner les besoins en matière de formation et d'adapter l'offre en conséquence. Enfin, il s'agit d'encourager l'accès à la formation continue, notamment à travers les dispositifs de financement.

La version complète est consultable en ligne à l'adresse www.ge.ch/lc/cif.